

Pour une acquisition prescriptive dois je informer les autorités

Par Paddy, le 28/01/2015 à 09:17

Bonjour,

Pour m'installer dans une maison que je souhaite acquérir par prescription dois je informer la mairie du lieu avant ou après m'y être installe et peut elle s'y opposer en préemptant? Merci.

Cordialement

Paddy